



## **Convention de partenariat pour la récupération de matériels à la déchèterie intercommunale à Arthun dans le cadre du projet « La Grande Bricole »**

### **ENTRE LES SOUSSIGNÉS :**

**LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION**, Établissement Public de Coopération Intercommunale, personne morale de droit public ayant son siège social sis à MONTBRISON (Loire) 17 boulevard de la préfecture, dont le numéro S.I.R.E.N. est 200 065 886,

Représentée par Mme Catherine Doublet, vice-présidente en charge de la gestion et la valorisation des déchets dûment habilité par l'arrêté 2026ARR0893, le Président étant lui-même autorisé par la délibération du Conseil communautaire n°9 du 7 avril 2026,

Ci-après dénommée : « LFa »

D'une part,

Et

**L'association Château de Goutelas,**

Représentée par Myriam PLET sa présidente,

Château de Goutelas, 277 route de Goutelas, 42130 MARCOUX

Ci-après désignée « Association Château de Goutelas »,

D'autre part.

Considérant que dans son programme local de prévention des déchets et assimilés (PLPDMA), Loire Forez Agglomération s'est fixé l'objectif de développer la pratique de la réparation sur le territoire tout en favorisant les initiatives locales,

Considérant que dans cette logique, Loire Forez Agglomération accompagne les structures qui participent aux dynamiques de réemploi et de réparation,

Considérant l'article 57 loi n°2020-105 du 10 février 2020, relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire, précisant que les déchèteries prévoient des zones de dépôts destinées aux produits pouvant être réemployés et permettant aux personnes morales de l'économie sociale, solidaire et circulaire de récupérer ces produits afin de les réparer ou réemployer,

Considérant l'utilité du projet artistique « La Grande Bricole » porté par l'Association Château de Goutelas en partenariat avec Loire Forez agglomération, avec l'implication de la compagnie Titanos, afin de mettre en avant auprès du grand public, l'intérêt du réemploi et de la réparation d'objets,

Considérant la demande de l'association de pouvoir récupérer des matériaux déposés à la déchetterie afin d'être utilisés dans le cadre du projet artistique la Grande Bricole qui aura lieu en mai 2026,

Il est précisé ce qui suit :

## **ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION**

La présente convention a pour objet, dans le respect du règlement intérieur des déchèteries, de régir les relations entre LFa et l'association du Château de Goutelas souhaitant récupérer des matériaux apportés à la déchèterie de :

- Arthun située au 1279 voie du Tacot 42130 Arthun,

Elle ne fait pas l'objet de transfert financier.

## **ARTICLE 2 – FLUX CONCERNES**

La récupération concerne l'ensemble des matériaux acheminés par les usagers, en amont du dépôt dans la benne et sauf matériaux définis comme toxiques dans le règlement interne de la déchèterie. Il pourra y avoir une communication sur place pour indiquer le futur qui est fait de ces objets, en valorisant le projet de la Grande Bricole auprès des usagers de la déchetterie.

Ce flux fera l'objet d'une récupération uniquement par les membres désignés de la compagnie Titanos missionnée par l'association du Château de Goutelas pour la réalisation du projet.

Ce flux sera récupéré gratuitement par l'association.

Ce flux concerne uniquement la déchèterie d'Arthun.

## **ARTICLE 3 – ORGANISATION DE LA COLLECTE**

LFa autorise les représentants du bénéficiaire à récupérer les flux décrit ci-avant.

Une première visite sur site aura lieu le mardi 12 mai 2026 à 14h30 afin que les agents de la déchèterie décrivent le fonctionnement du lieu aux membres désignés de la compagnie Titanos, missionnés par l'association du Château de Goutelas.

La récupération des flux concernés s'effectuera le vendredi 15 mai 2026 uniquement pendant les horaires d'ouverture. Les membres désignés de la compagnie Titanos devront porter des équipements de protection et des gilets fluorescents dans le cadre de cette intervention.

Les agents de déchèterie pourront guider les membres de la compagnie au moment de la récupération des matériaux et les appuyer dans l'explication donnée auprès des usagers au moment des dépôts afin de faciliter la récupération des flux.

Les objets récupérés seront à isoler immédiatement dans une zone qui sera identifiée sur place par les agents de la déchèterie. La manipulation des objets est effectuée uniquement par Goutelas et les membres de la compagnie Titanos.

Aucun objet mis en benne ne pourra être récupéré : l'ensemble des apports devra être sélectionné en amont.

## **ARTICLE 4 – ENGAGEMENTS DU BENEFICIAIRE**

L'association du Château de Goutelas assurera la responsabilité des actions menées dans le cadre de son activité.

Il s'engage sur les points suivants :

- Respecter le règlement intérieur des déchèteries de Loire Forez Agglomération, les règles de sécurité et les agents,
- Respecter la procédure d'organisation de la collecte,
- Réemployer et réparer les matériaux et objets récoltés dans le cadre du projet artistique « La Grande Bricole »

## **ARTICLE 5 – DURÉE DE LA CONVENTION et RESILIATION**

La présente convention d'une durée d'un mois, s'applique à compter du 1<sup>e</sup> mai 2026 jusqu'au 31/05/2026.

La convention pourra prendre fin par résiliation unilatérale et de plein droit par Loire Forez Agglomération dans le cas où les engagements visés ne seraient pas respectés par le bénéficiaire. Dans ce cas, la résiliation prend effet une semaine après sa notification par lettre recommandée avec accusé de réception au bénéficiaire.

La convention pourra également être résiliée à l'initiative du bénéficiaire avec un délai d'un mois à compter de la réception d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

## **ARTICLE 6 – ATTRIBUTION DE JURIDICTION**

Tout litige né des présentes qui ne pourrait trouver de solution amiable relèvera de la compétence du Tribunal Administratif de Lyon.

À Marcoux, le

Madame Myriam Plet,

Présidente

Association Château de Goutelas

À Montbrison, le

Pour

Loire Forez Agglomération

P/O Gautier GRANGEON



Château de  
goutelas

Château de Goutelas  
Centre culturel de rencontre  
42130 Marcoux  
Tel : 04 77 97 35 43  
Mail : [contact@chateaugoutelas.fr](mailto:contact@chateaugoutelas.fr)  
Siret : 821 902 749 00018 - APE 9499Z

1950  
1951  
1952  
1953  
1954  
1955  
1956  
1957  
1958  
1959  
1960  
1961  
1962  
1963  
1964  
1965  
1966  
1967  
1968  
1969  
1970  
1971  
1972  
1973  
1974  
1975  
1976  
1977  
1978  
1979  
1980  
1981  
1982  
1983  
1984  
1985  
1986  
1987  
1988  
1989  
1990  
1991  
1992  
1993  
1994  
1995  
1996  
1997  
1998  
1999  
2000  
2001  
2002  
2003  
2004  
2005  
2006  
2007  
2008  
2009  
2010  
2011  
2012  
2013  
2014  
2015  
2016  
2017  
2018  
2019  
2020  
2021  
2022  
2023  
2024  
2025